



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certifié conforme à l'original produit

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



**Édition Chronologique n° 29 du 5 avril 2024**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 2

**DÉCISION N° DGA01D24008844/ARM/DGA/DOMN/D**

portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique de la direction générale de l'armement.

Du 22 mars 2024

**DÉCISION N° DGA01D24008844/ARM/DGA/DOMN/D portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique de la direction générale de l'armement.**

Du 22 mars 2024

NOR A R M A 2 4 0 0 6 4 4 S

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° DGA01D21025155/ARM/DGA/DO/D du 01 juillet 2021 portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations de la direction générale de l'armement.](#)

Référence de publication :

Le directeur des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique,

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19) ;

Vu le décret n° 2009-1180 du 5 octobre 2009 modifié, fixant les attributions et l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 21) ;

Vu l'arrêté du 21 février 2012 relatif à la gestion logistique des biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants, notamment ses articles 4. et 5. (JO n° 46 du 23 février 2012, texte n° 8) ;

Vu l'arrêté du 21 février 2012 modifié, fixant la liste des gestionnaires de biens mobiliers affectés au ministère de la défense et des anciens combattants (JO n° 46 du 23 février 2012, texte n° 9) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2021 modifié, portant création de l'agence du numérique de défense (JO n° 104 du 4 mai 2021, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 23 février 2024 relatif à l'organisation de la direction générale de l'armement (JO n° 47 du 25 février 2024, texte n° 21) ,

Décide :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Dans le cadre de l'organisation de la gestion logistique des biens qui rentre dans la compétence de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique de la direction générale de l'armement, sont désignés gestionnaires de biens délégués :

1. L'adjoint au directeur des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique, pour les biens relevant de la direction des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique en cas d'absence ou d'empêchement du directeur des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique ;

2. Le directeur de l'unité de management Combat aérien, pour les biens relevant de l'unité de management Combat aérien ;

3. Le directeur adjoint de l'unité de management Combat aérien, pour les biens relevant de l'unité de management Combat aérien en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management Combat aérien ;

4. Le directeur de l'unité de management Cœlacanthe, pour les biens relevant de l'unité de management Cœlacanthe ;

5. Le directeur adjoint de l'unité de management Cœlacanthe, pour les biens relevant de l'unité de management Cœlacanthe en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management Cœlacanthe ;

6. Le directeur de l'unité de management Combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions, pour les biens relevant de l'unité de management Combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions ;

7. Le directeur adjoint de l'unité de management Combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions, pour les biens relevant de l'unité de management Combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace et aéronefs de missions en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management Combat infovalorisé, renseignement, cyber, espace, et aéronefs de missions ;

8. Le directeur de l'unité de management Horus, pour les biens relevant de l'unité de management Horus ;

9. Le directeur de l'unité de management Combat naval, pour les biens relevant de l'unité de management Combat naval ;

10. Le directeur adjoint de l'unité de management Combat naval, pour les biens relevant de l'unité de management Combat naval en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management Combat naval ;

11. Le chef d'antenne de Cherbourg de l'unité de management Combat naval (CNAV-ETAC), pour les biens relevant de l'antenne de Cherbourg de l'unité de management Combat naval (CNAV-ETAC) ;

12. Le directeur de l'unité de management Combat terrestre, pour les biens relevant de l'unité de management Combat terrestre ;

13. Le directeur adjoint de l'unité de management Combat terrestre, pour les biens relevant de l'unité de management Combat terrestre en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management Combat terrestre ;

14. Le directeur de l'unité de management Action 3D, pour les biens relevant de l'unité de management Action 3D ;

15. Le directeur adjoint de l'unité de management Action 3D, pour les biens relevant de l'unité de management Action 3D en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité de management Action 3D ;

16. Le directeur de l'agence du numérique de défense, pour les biens relevant de l'agence du numérique de défense ;

17. Le directeur adjoint de l'agence du numérique de défense, pour les biens relevant de l'agence du numérique de défense en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence du numérique de défense.

**Art. 2.** La décision N° DGA01D21025155/ARM/DGA/DO/D du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant désignation de gestionnaires de biens délégués au sein de la direction des opérations de la direction générale de l'armement est abrogée.

**Art. 3.** La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,  
directeur des opérations, du maintien en condition opérationnelle et du numérique,*

Guilhem REBOUL.